

Faire confiance aux territoires,
c'est faire confiance à la France.

Anaïs Hausmann

Candidate aux sénatoriales - Vaucluse 2026



27 sept. 2026

Je veux porter au Sénat une ligne claire :

**Les territoires doivent retrouver le pouvoir de décider,
d'agir et de construire leur avenir.**

Depuis 40 ans, les différentes étapes de la décentralisation ont transféré des compétences toujours plus nombreuses aux collectivités territoriales. Mais ces transferts n'ont pas toujours été accompagnés de moyens financiers, d'ingénierie ou de capacité d'arbitrage équivalents.

Nous avons ajouté des normes, des agences, des schémas, des procédures et des financements conditionnels sans jamais revoir l'architecture d'ensemble.

Le résultat est un système devenu complexe, fragmenté et parfois illisible, dans lequel les élus locaux passent trop de temps à contourner les obstacles plutôt qu'à réaliser leurs projets.

Je suis convaincue qu'avant de modifier les politiques publiques elles-mêmes, il faut d'abord réparer la mécanique qui les fait fonctionner.

Autrement dit, je propose de réformer la colonne vertébrale de l'action publique avant d'en traiter les détails.

Voici les 7 piliers de cette réforme :

1. Simplifier
2. Donner au préfet un véritable pouvoir d'arbitrage
3. Donner de la visibilité financière aux collectivités
4. Adapter la loi SRU aux réalités des territoires
5. Réformer le ZAN pour protéger les terres agricoles sans pénaliser les communes rurales
6. Garantir un accès simple et équitable aux financements publics
7. Protéger celles et ceux qui servent la République

I. Simplifier

Depuis plusieurs décennies, chaque simplification produit de nouveaux textes, de nouvelles procédures ou de nouvelles coordinations.

Une règle est trop rigide : on crée une exception.

L'exception devient trop complexe : on ajoute une dérogation.

La dérogation produit des difficultés : on adopte un nouveau texte pour en préciser l'application. Cette méthode ajoute en permanence de nouvelles couches au système et produit exactement l'inverse du résultat recherché.

Simplifier, c'est rendre du temps et de la liberté d'action aux élus.

1. Supprimer ou fusionner plutôt qu'ajouter

La suppression devra devenir la règle lorsqu'une norme, un schéma, une procédure, une structure ou une obligation déclarative ne produit aucune utilité démontrée.

Une disposition ne doit pas être conservée par inertie administrative ou par habitude.

Lorsque la difficulté ne provient pas de la loi elle-même, mais d'interprétations divergentes entre administrations, l'harmonisation des pratiques devra être privilégiée. C'est notamment le cas dans la filière viticole où le recours aux entreprises de prestations spécialisées pour des travaux exigeant une technicité particulière est aujourd'hui apprécié différemment selon les départements. Cette insécurité juridique fragilise les exploitations et les entreprises concernées, alors qu'une harmonisation nationale de l'application des règles suffirait à garantir une égalité de traitement sans créer une nouvelle norme.

2. Créer un écosystème permanent de simplification qui relie le terrain au législateur.

Depuis 2025, le réseau France Simplification permet déjà de faire remonter certains blocages rencontrés sur le terrain. Cette démarche va dans le bon sens, mais elle demeure encore trop dispersée et insuffisamment accessible aux élus locaux.

Je proposerai de regrouper au sein d'une plateforme unique les dispositifs existants, notamment France Simplification et jesimplifie.fr, afin de créer un véritable guichet national de simplification accessible directement aux collectivités.

La saisine serait ouverte aux élus, aux associations représentatives des élus locaux comme au préfets.

Cette plateforme n'aurait pas vocation à recueillir des revendications politiques générales. Elle serait exclusivement consacrée à la résolution des difficultés opérationnelles rencontrées par les collectivités. Les signalements pourraient notamment concerner :

- un projet empêché ou retardé
- une compétence devenue excessivement complexe à exercer
- une contradiction entre plusieurs administrations
- une règle manifestement disproportionnée
- une procédure dont l'utilité n'est plus démontrée

2. Donner au préfet un véritable pouvoir d'arbitrage

Aucune règle nationale ne peut prendre en compte toutes les réalités territoriales.

Une commune rurale, une ville-centre, un territoire agricole, une commune touristique ou une zone soumise à des risques naturels ne peuvent pas toujours être administrés de manière identique.

Le préfet dispose déjà d'un pouvoir de dérogation aux normes réglementaires. Cette faculté constitue une avancée, mais elle demeure encore trop peu utilisée. Beaucoup de préfets hésitent à y recourir, faute d'une sécurité juridique suffisante et par crainte du risque contentieux.

Je proposerai de renforcer ce pouvoir de dérogation afin que les décisions prises par le préfet constituent une véritable garantie juridique pour les collectivités :

- Lorsqu'une norme produit localement un effet manifestement disproportionné ou compromet un projet d'intérêt général, le préfet doit pouvoir autoriser une dérogation motivée, transparente et juridiquement sécurisée.
- Lorsqu'une commune est confrontée à une procédure inutile, à des avis administratifs contradictoires ou à un blocage entre plusieurs services de l'État, elle doit pouvoir saisir directement le préfet afin qu'il rende une décision s'imposant à l'ensemble des services concernés.

Ce pouvoir devra également être étendu aux opérateurs, établissements publics et agences de l'État qui échappent aujourd'hui à l'autorité effective du préfet. Il est incohérent de faire du préfet le représentant de l'État dans les territoires sans lui donner les moyens d'arbitrer les décisions de l'ensemble des services agissant au nom de l'État.

Il ne s'agit pas de substituer l'arbitraire à la règle.

Il s'agit de permettre une adaptation exceptionnelle, motivée et contrôlée lorsque l'application uniforme d'une norme conduit à une situation manifestement contraire à l'intérêt général.

Le préfet doit redevenir le garant de la cohérence de l'action de l'État dans les territoires, capable non seulement de coordonner, mais aussi d'arbitrer, de décider et de sécuriser juridiquement les projets des collectivités.

3. Donner de la visibilité financière aux collectivités

1. Donner aux collectivités les moyens de prévoir, d'investir et de gérer durablement

La capacité d'agir des collectivités dépend d'abord de leur capacité à prévoir. Un maire ne peut pas construire une école, rénover un réseau d'eau, créer une zone d'activité ou engager une opération d'aménagement avec une visibilité limitée à une seule année.

Les projets locaux se préparent sur plusieurs années. Aucun chef d'entreprise ne piloterait son activité avec une visibilité budgétaire d'un an seulement. Pourtant, les collectivités voient leurs recettes évoluer chaque année au gré des lois de finances. Une décision de l'État peut modifier les règles fiscales, transformer les critères de répartition des dotations ou créer de nouvelles charges, remettant en cause des équilibres financiers parfois construits depuis plusieurs années.

La suppression progressive d'impôts locaux a également renforcé la dépendance des collectivités aux compensations et dotations décidées par l'État.

Je proposerai l'adoption d'une loi de programmation des finances locales permettant aux collectivités de disposer d'une visibilité concernant leurs principales ressources et leurs contributions leur permettant de planifier leurs investissements avec davantage de sérénité.

Les maires construisent un projet pour six ans. Les financements doivent être pensés à la même échelle.

Je proposerai également que les principales dotations d'investissement de l'État, notamment la DETR, fassent l'objet d'une programmation indicative sur la durée du mandat municipal.

2. Mieux reconnaître les charges des territoires ruraux

Je me battraï pour que soit reconnu dans le calcul de la DGF la contribution des territoires ruraux à l'intérêt national. Les communes rurales ne rendent pas seulement un service à leurs habitants : elles nourrissent nos villes, préservent nos ressources naturelles, entretiennent nos paysages et accueillent des activités essentielles à l'équilibre du pays. Cette contribution à l'intérêt national doit être pleinement reconnue dans les mécanismes de solidarité financière.

3. Mettre fin à l'opacité des dotations de l'État

Le calcul actuel de la DGF est devenu complexe, parfois illisible et ne reflète pas toujours les charges réellement supportées par les collectivités.

Je proposerai une simplification des critères de calcul de la DGF afin de la rendre plus lisible, plus transparente et davantage fondée sur les réalités du terrain.

4. Récompenser la bonne gestion plutôt que la pénaliser

Le DILICO, créé en 2025 pour contribuer au redressement des comptes publics, a été revu en 2026. Les communes en sont désormais exonérées, mais les régions, les départements et les intercommunalités continuent d'y contribuer.

Je refuse une logique qui consiste à prendre aux collectivités les mieux gérées pour financer les erreurs d'un système.

La solidarité doit accompagner les territoires en difficulté, pas décourager ceux qui font preuve de responsabilité.

Une collectivité qui a su anticiper, investir avec prudence et préserver ses équilibres financiers ne doit pas être pénalisée parce qu'elle a fait les bons choix.

L'État ne peut pas demander aux élus locaux de gérer leurs finances avec rigueur tout en prélevant une partie des ressources des collectivités les mieux administrées.

Je défendrai la suppression définitive du DILICO et la création d'un bonus d'incitation à la performance territoriale venant compléter les mécanismes de solidarité existants.

Ce bonus serait attribué selon des critères objectifs, transparents et identiques pour tous :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- la capacité à maintenir un niveau d'investissement soutenu sans dégrader les équilibres financiers
- la maîtrise de l'endettement au regard de la capacité de désendettement
- la qualité de l'épargne brute et de l'épargne nette
- la qualité de la gestion patrimoniale et énergétique des bâtiments publics
- le respect des délais de paiement

L'objectif est de diffuser les bonnes pratiques, de valoriser une gestion responsable et d'encourager les élus qui préparent durablement l'avenir de leur territoire.

La bonne gestion doit devenir un modèle à encourager, jamais une réussite à pénaliser.

5. Remplacer les appels à projets par une logique d'enveloppes pluriannuelles

Je défendrai la transformation d'une partie des appels à projets annuels en enveloppes territoriales pluriannuelles.

Les communes conserveraient la liberté de déterminer leurs priorités à l'intérieur de cette enveloppe. L'État, la Région ou le Département ne choisiraient plus chaque projet à la place de la commune : ils fixeraient un cadre financier stable, laissant aux élus locaux la responsabilité de décider des investissements les plus adaptés à leur territoire.

Autrefois, une collectivité identifiait un besoin, concevait un projet puis recherchait les ressources nécessaires. Aujourd'hui, elle commence trop souvent par chercher à quel dispositif son projet pourrait correspondre. **Les projets locaux finissent par s'adapter aux financements disponibles, alors que les financements devraient répondre aux besoins du territoire.**

Je défendrai donc, chaque fois que cela est possible, le remplacement des appels à projets annuels par des enveloppes pluriannuelles donnant de la visibilité aux collectivités et simplifiant leurs démarches.

Les principales dotations d'investissement de l'État, notamment la DETR et la DSIL, pourraient davantage s'inscrire dans cette logique de programmation pluriannuelle, afin de permettre aux élus de construire leurs projets sur plusieurs années plutôt que de dépendre d'appels à projets dont les priorités évoluent chaque année.

6. Réactualiser la compensation de la suppression de la taxe d'habitation

La compensation versée aux collectivités à la suite de la suppression de la taxe d'habitation demeure calculée sur des bases 2020 qui ne reflètent plus la réalité de nombreux territoires.

Dans les communes en croissance démographique, les besoins augmentent : il faut construire des écoles, développer les réseaux, créer de nouveaux équipements sportifs, culturels et de proximité. Pourtant, les ressources n'évoluent pas au même rythme. Je proposerai une réactualisation régulière des bases de compensation afin qu'elles tiennent compte de l'évolution réelle de la population et des charges nouvelles supportées par les collectivités.

4- Adapter la loi SRU aux réalités des territoires

Les difficultés d'accès au logement touchent de nombreux territoires et justifient une politique volontariste. Mais une obligation ne peut être efficace que si elle tient compte des réalités locales.

Comment demander à une commune de construire davantage lorsqu'elle ne dispose plus de foncier disponible, lorsque les objectifs du ZAN limitent son développement, lorsque la protection du patrimoine ou les risques naturels réduisent les possibilités d'urbanisation ou encore lorsque la pression des résidences secondaires fait exploser le prix du foncier ?

Aujourd'hui, la loi SRU repose encore sur des objectifs uniformes alors que les réalités territoriales sont profondément différentes.

1. Je défendrai une territorialisation des objectifs de logements sociaux fondée sur des critères objectifs et mesurables.

À l'image de la DGF, dont le calcul repose sur de nombreux indicateurs, les obligations de la loi SRU doivent intégrer les contraintes propres à chaque commune. Parmi les critères pouvant être pris en compte figurent notamment :

- la disponibilité réelle du foncier constructible
- les contraintes liées au ZAN
- les risques naturels
- les protections patrimoniales et environnementales
- la proportion de résidences secondaires
- la tension du marché foncier
- la croissance démographique
- les efforts déjà réalisés en matière de production de logements sociaux

L'objectif doit rester ambitieux, mais il doit devenir atteignable, équitable et adapté aux réalités de chaque territoire.

2. Je proposerai également l'option de renforcer la solidarité à l'échelle intercommunale.

Le logement ne s'arrête pas aux limites administratives d'une commune. Les habitants vivent, travaillent et se déplacent à l'échelle d'un bassin de vie.

Lorsqu'une commune est objectivement empêchée de construire davantage, une autre peut disposer des réserves foncières, des infrastructures ou des projets lui permettant d'accueillir davantage de logements.

Je souhaite donc permettre, sous le contrôle de l'État et dans le cadre d'un projet partagé entre les communes, qu'une partie des objectifs SRU puisse être appréciée à l'échelle de l'intercommunalité.

Cette mutualisation ne devra jamais permettre à une commune de se soustraire à ses obligations. Elle devra uniquement permettre une répartition plus cohérente de l'effort de construction, en fonction des capacités réelles de chaque territoire.

Construire davantage de logements ne consiste pas à appliquer la même règle partout. Cela consiste à construire au bon endroit, au bon rythme et avec les moyens adaptés aux réalités locales.

5. Réformer le ZAN pour protéger les terres agricoles sans pénaliser les communes rurales

L'objectif de sobriété foncière est légitime. En revanche, son application uniforme pénalise les territoires qui construisent peu mais ont besoin d'accueillir de nouveaux habitants, de maintenir leurs écoles, leurs commerces, leurs exploitations agricoles ou leurs services publics.

Je soutiens les propositions faites dans la loi TRACE qui tendent à redonner davantage de souplesse aux collectivités et de replacer les élus locaux au cœur des décisions d'aménagement, mais je proposerai de la compléter sur plusieurs points :

1. Exclure davantage de projets d'intérêt local du calcul du ZAN

Au-delà des projets déjà exclus, certains équipements indispensables à la vie des territoires ne devraient pas être comptabilisés dans les enveloppes de consommation foncière. Je proposerai d'en exclure notamment :

- les infrastructures agricoles
- les écoles
- les maisons de santé
- les casernes de pompiers
- les gendarmeries
- les logements destinés aux travailleurs saisonniers
- les équipements sportifs et culturels

2. Renforcer la garantie rurale

La loi de 2023 a instauré une garantie minimale de consommation foncière pour les communes rurales. Cette avancée va dans le bon sens mais elle demeure insuffisante. Je proposerai de renforcer cette garantie afin que chaque commune puisse continuer à accueillir de nouveaux habitants, maintenir ses services de proximité et développer son activité économique, indépendamment de calculs régionaux trop uniformes.

3. Faire du recyclage foncier la priorité

Réhabiliter une friche demeure aujourd'hui plus coûteux et plus complexe que construire sur un terrain vierge, malgré les aides existantes du Fonds vert.

Je proposerai :

- un renforcement des aides financières au recyclage des friches
- un bonus de droits à construire pour les collectivités qui privilégient la réhabilitation
- la création d'un fonds national de dépollution des friches les plus complexes
- une accélération et simplification des procédures administratives

La sobriété foncière ne doit pas être une contrainte supplémentaire pour les élus locaux. Elle doit devenir une opportunité de revitaliser les territoires tout en préservant durablement les espaces agricoles et naturels.

6. Garantir un accès simple et équitable aux financements publics

1. Simplifier l'accès aux financements

Aujourd'hui, chaque financeur possède ses propres formulaires, ses calendriers et ses critères.

Les collectivités passent davantage de temps à rechercher les financements qu'à conduire leurs projets. Et lorsqu'elles y parviennent, les délais de réponses aux demandes varient tellement en fonction des dispositifs qu'il est impossible de boucler le budget dans une échelle de temps raisonnable.

Je proposerai :

- un guichet unique entre l'État, la Région et le Département sur la base de l'outil existant « Démarches simplifiées », déjà utilisée par les services de l'État
- une meilleure synchronisation des calendriers d'instruction pour permettre de boucler les plans de financement plus rapidement.

2. Garantir l'égalité des collectivités devant les financements publics

La réalisation d'un projet communal ne doit jamais dépendre de la proximité politique entre un maire et l'exécutif de la collectivité appelée à le financer.

Un maire ne doit pas avoir à prêter allégeance, à se taire ou à appartenir au bon réseau pour construire une école, rénover une place, sécuriser une route ou créer un équipement public. Une subvention publique ne doit jamais devenir un instrument de récompense ou de sanction. L'argent public n'appartient pas aux majorités en place : il doit être attribué de manière équitable, transparente et au seul service de l'intérêt général.

Aujourd'hui, une part importante de l'investissement local dépend d'appels à projets, de contrats territoriaux ou de dispositifs dont les critères d'attribution demeurent parfois insuffisamment explicites ou transparents.

Cette situation nourrit un sentiment d'inégalité entre les territoires. Même lorsque les décisions sont parfaitement légales, certaines communes peuvent avoir le sentiment que leur projet aurait eu davantage de chances d'aboutir dans un autre contexte politique. Cette suspicion est en elle-même préjudiciable.

Elle fragilise la confiance entre les collectivités et peut conduire certains élus à l'autocensure, à la dépendance ou au renoncement. C'est le retour que j'ai entendu en parcourant les communes du Vaucluse.

Je défendrai un principe simple : **À projet comparable, financement comparable, quelle que soit l'étiquette politique de la commune.**

Garantir des critères transparents

Les dispositifs de subvention devront reposer sur des critères objectifs, publics et connus à l'avance.

Mieux motiver les décisions

Pour les concours financiers de l'État, je proposerai que les refus de subvention soient systématiquement motivés, afin que les collectivités puissent comprendre les raisons de la décision et améliorer leur dossier.

J'encouragerai également les départements et les régions à appliquer les mêmes principes de transparence, dans le respect de leur libre administration.

Rendre les financements publics plus transparents

Chaque année, les collectivités qui attribuent des aides d'investissement devraient publier :

- les critères d'attribution retenus
- les projets financés
- les montants accordés
- la répartition territoriale des financements

Cette transparence permettra de renforcer la confiance entre les collectivités et de vérifier que des communes comparables bénéficient d'un traitement comparable.

7. Protéger celles et ceux qui servent la République

Redonner aux territoires leur capacité d'agir suppose également de mieux protéger et reconnaître celles et ceux qui prennent chaque jour la responsabilité de les administrer.

Sans élus engagés, pas de communes vivantes. Il faut reconnaître concrètement l'engagement de ces femmes et de ces hommes qui font vivre la République au plus près des citoyens et permettre à des actifs de tous horizons de s'engager sans sacrifier leur carrière, ni leur avenir.

La loi du 22 décembre 2025 a constitué une première avancée en créant un véritable statut de l' élu local. Elle prévoit notamment une bonification de retraite pouvant aller jusqu'à 3 trimestres / mandat exécutif complet. C'est un progrès insuffisant.

Je proposerai que toute année de mandat exécutif exercé à temps plein, lorsque l' élu a interrompu son activité professionnelle pour servir sa collectivité, soit reconnue comme une année d'activité ouvrant droit à 4 trimestres de retraite.

Une année consacrée entièrement au service de sa collectivité doit être reconnue comme une année de travail.

Je défendrai également une simplification des règles de liquidation et de cumul des droits à retraite acquis au titre du mandat, afin qu'un élu ayant atteint l'âge légal puisse percevoir les droits qu'il a effectivement acquis sans être pénalisé par la poursuite de son engagement au service de sa commune.

La démocratie locale ne peut durablement attirer de nouveaux talents que si l'engagement public est reconnu et protégé.

En conclusion

Les propositions présentées dans ce document constituent le socle de mon engagement. J'ai choisi de commencer par des réformes structurelles, parce que je suis convaincue que l'on ne résoudra pas durablement les difficultés des collectivités en ajoutant une nouvelle loi à une autre. Avant de traiter les conséquences, il faut réparer les mécanismes qui empêchent les territoires d'agir.

Les meilleures idées naissent du terrain, là où les décisions se confrontent chaque jour à la réalité. Un programme sénatorial doit être le reflet de ces réalités. Je parcours les communes du Vaucluse, j'écoute les maires, les élus municipaux, les présidents d'intercommunalité et les représentants des assemblées départementales et régionales. Leurs expériences, leurs réussites comme leurs difficultés, nourrissent déjà ces premières propositions. Une fois élue, je souhaite aller plus loin dans cette co-écriture de mon programme avec eux.

J'organiserai des ateliers thématiques consacrés aux grands enjeux de nos territoires : les finances locales, l'eau, le logement, l'agriculture, la santé, les mobilités, la sécurité, la simplification administrative, la culture, le patrimoine, le développement économique ou encore la transition écologique. Chaque proposition sera débattue, enrichie et confrontée à la réalité du terrain.

Je veux que la parole que je porterai en votre nom soit libre de toute dette politique. Le Sénat est la chambre des territoires. Sa vocation est de porter la voix des collectivités territoriales, non de relayer les positions des appareils politiques. Jamais un groupe politique ne devrait prendre le pas sur le territoire qu'il est censé servir. Moi sénatrice je n'aurais pas voté la loi ZAN ou DILICO au nom d'une discipline de groupe. C'est cette conception de la fonction sénatoriale qui guidera chacun de mes votes.

Lorsqu'une réforme ira dans le sens de l'intérêt du Vaucluse, je la soutiendrai, quelle qu'en soit l'origine. Lorsqu'elle pénalisera nos communes, nos intercommunalités ou nos habitants, je m'y opposerai.

Au Sénat, le territoire doit toujours passer avant le parti.

C'est cette liberté que je m'engage à défendre. Ma seule boussole sera l'intérêt général de notre territoire. C'est devant les élus du Vaucluse, et devant eux seuls, que je considérerai avoir des comptes à rendre.

Pour que les maires puissent avoir les moyens de leurs décisions,

Pour que leurs projets puissent décoller,

Pour que chaque territoire puisse construire son avenir.

Car lorsque l'on redonne aux élus locaux la liberté d'agir, c'est toute la France qui avance !

CONTACT

ah@lebonsensdesterritoires.fr

www.anaishausmann.fr